

AVIS D'ENQUÊTES CONJOINTES

portant sur le projet de constitution d'une réserve foncière en vue de la requalification du centre commercial dans le quartier des Portes Ferrées à Limoges.

Maître d'ouvrage : l'établissement public foncier Nouvelle Aquitaine (EPFNA)

OUVERTURE DES ENQUÊTES – LIEUX D'ENQUÊTE

Par arrêté préfectoral DL/BPEUP n°27-2023 du 16 mars 2023, la Préfète de la Haute-Vienne a prescrit, selon le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique l'**ouverture de deux enquêtes publiques conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique du projet mentionné ci-dessus, et à la cessibilité des terrains nécessaires à sa réalisation.**

Elles se dérouleront du **mardi 11 avril 2023 à partir de 9h00 au mercredi 3 mai 2023 jusqu'à 17h00**, pendant une durée de vingt trois (23) jours consécutifs en mairie de Limoges (siège de l'enquête) et à l'antenne de la mairie de Limoges Sud/Romanet.

CONSULTATION DU DOSSIER

Pendant toute la durée des enquêtes, les dossiers seront consultables à la mairie de Limoges et à l'antenne-mairie de Limoges Sud/Romanet afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture au public qui sont les suivants :

Hôtel de ville de Limoges (1 square Jacques Chirac)	Antenne-mairie Sud/Romanet (48 rue Bernard de Ventadour)
du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30, et de 13h30 à 17h00 à l'exception du lundi 1 ^{er} mai 2023 où la mairie sera fermée.	du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00 L'antenne-mairie sera fermée du 11 au 16 avril 2023 et le lundi 1 ^{er} mai 2023.

Les dossiers d'enquêtes, à l'exception des états parcellaires, sont également consultables sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne à l'adresse suivante : www.haute-vienne.gouv.fr, et au bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique à la préfecture - accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (se munir d'une pièce d'identité et prévenir, préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00).

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR - OBSERVATIONS DU PUBLIC

Madame Sylvie ROUSSERIC, chargée d'études en urbanisme et environnement en retraite, désignée en qualité de commissaire enquêteur par le vice – président du tribunal administratif de Limoges, recevra les observations du public lors de ses permanences aux jours et heures fixés ci-après :

- le mardi 11 avril 2023 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Limoges
- le mercredi 19 avril 2023 de 13h30 à 16h30 à l'antenne de la mairie de Limoges Sud/Romanet
- le vendredi 28 avril 2023 de 14h00 à 17h00 à l'antenne de la mairie de Limoges Sud/Romanet
- le mercredi 3 mai 2023 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Limoges

Pendant toute la durée des enquêtes, le public pourra également consigner ses observations :

- sur le **registre d'enquêtes conjointes à la mairie de Limoges** ;
- par voie postale** à la mairie de Limoges, à l'attention du commissaire enquêteur, 1 square Jacques-Chirac, BP 3120, 87031 Limoges ;
- par courrier électronique** à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr, sous l'objet «constitution d'une réserve foncière dans le quartier des Portes Ferrées», à l'attention du commissaire enquêteur.

Un **registre subsidiaire d'enquêtes publiques** sera également tenu à la disposition du public à l'antenne de la mairie de Limoges Sud/Romanet (48, rue de Bernard de Ventadour) aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

INFORMATION

Des informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de l'établissement public foncier Nouvelle Aquitaine, 107 boulevard du Grand Cerf, CS 70432 – 86011 POITIERS cedex – Tél : 07 62 32 38 92 – Mme Julie SALLARD, chargée d'opérations, julie.sallard@epfna.fr

CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le rapport et les conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie de Limoges, à l'antenne de la mairie de Limoges Sud/Romanet, et à la préfecture de la Haute-Vienne au bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique, ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne, www.haute-vienne.gouv.fr

DÉCISION AU TERME DE L'ENQUÊTE

La déclaration d'utilité publique du projet, la cessibilité des terrains nécessaires à sa réalisation ainsi que le retrait des lots de la copropriété (excepté le lot n°1) relèveront de la compétence de la préfète de la Haute-Vienne.

Le public veillera à respecter scrupuleusement les gestes barrières.